

VILLE DE RIORGES

N° 5_1

OBJET :

ACTION SOCIALE-SANTE- JEUNESSE

OPERATION PASS'SPORT JEUNES ETE 2018

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

APPROBATION

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **24 MAI 2018** - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 25 mai 2018.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 24 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Martine SCHMÜCK, Jacky BARRAUD, *adjoints* ; Nicole AZY, Pierre BARNET, Isabelle BERTHELOT, Blandine LATHUILLIERE, Andrée RICCETTI, Guy CONSTANT, Patrice RIVOIRE, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses :

Secrétaire élu pour la durée de la session : Stéphane JEVAUDAN

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Martine SCHMÜCK Jacky BARRAUD Nicole AZY Pierre BARNET Isabelle BERTHELOT Blandine LATHUILLIERE Andrée RICCETTI Guy CONSTANT Patrice RIVOIRE	Eric MICHAUD Michelle BOUCHET Chantal LACOUR Alain ASTIER Véronique MOUILLER Pascale THORAL Suzanne LACOTE Jacqueline RUBLON Martine LAROCHE-SZYMCZAK

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20180524-5_1-DE

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2018

Affichage : 25/05/2018

ACTION SOCIALE-SANTE-JEUNESSE

OPERATION PASS'SPORT JEUNES ETE 2018
PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE
APPROBATION

Eric MICHAUD, adjoint, délégué à la vie associative et au sport, expose à l'assemblée :

"Conformément à la convention Pass'sport en date du 18 mai 2011 et à ses avenants de 2012 et 2017, la commune de Riorges participe à l'opération "Pass'Sport Plus" pour les jeunes de 8 à 16 ans, en partenariat avec les villes de Roanne, Mably, Le Coteau, Commelle-Vernay et Villerest. Il s'agit de mini stages qui se déroulent sur ces communes.

Au titre de cette opération, la ville de Riorges organise en 2018 :

- un stage **Football** pour les 8-11 ans du 23 au 27 juillet, pouvant accueillir 15 enfants. Il se déroulera sur le terrain synthétique du parc sportif Gallieni et sera encadré par le Riorges Football Club ;
- deux stages **Judo** pour les 8-11 ans du 27 au 31 août matin, pour les 12-16 ans du 27 au 31 août après midi, pouvant accueillir chacun 16 enfants. Ils se dérouleront au Dojo Léo Lagrange et l'encadrement sera assuré par le Dojo de Riorges ;
- deux stages **Tennis** pour les 8-11 ans (matin) du 09 au 13 juillet, pour les 12-16 ans (après-midi) du 27 au 31 août, pouvant accueillir 8 enfants. Ils se dérouleront à l'espace Arthur Ashe et l'encadrement sera assuré par le Club Riorgeois de Tennis ;
- un stage **Athlétisme** pour les 8-11 ans du 09 au 13 juillet, pouvant accueillir 12 enfants. Il se déroulera au parc sportif Gallieni et sera encadré par l'Olympique Riorges Marche et Athlétisme ;
- deux stages **Bicross – BMX** : un pour les 8-11 ans du 23 au 27 juillet après midi et un pour les 12-16 ans du 23 au 27 juillet matin, pouvant accueillir chacun 8 enfants. Ils se dérouleront au parc sportif Gallieni et seront encadrés par l'Union BMX du Roannais ;
- un stage **Hand ball** pour les 8-11 ans du 23 au 27 juillet matin au gymnase Gallieni, pouvant accueillir 16 enfants. L'encadrement sera assuré par le Roanne Riorges Hand ball ;
- deux stages **Basket** pour les 8-11 ans du 09 au 13 juillet au gymnase Gallieni, et pour les 12-16 ans du 27 au 31 août au gymnase Gallieni, pouvant accueillir 12 enfants. L'encadrement sera assuré par le Basket club riorgeois ;
- deux stages **Théâtre** du 09 au 13 juillet matin (8-11 ans) et du 20 au 24 août matin (8-11 ans) à la maison de quartier du Pontet, et pouvant accueillir 8 enfants. Ils seront encadrés par la troupe Malyss Compagnie ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20180524-5_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2018

Affichage : 25/05/2018

.....

.../...

- deux stages **Jardinage** pour les 8-11 ans du 20 au 24 août et du 27 au 31 août après midi, aux jardins de la Rivoire. Ils seront encadrés par l'association des Jardins de la Rivoire.

Ce programme est estimatif et peut être modifié.

Le tarif d'inscription pour chaque participant est identique quel que soit le stage. Conformément à la convention, il est fixé d'un commun accord entre tous les partenaires.

Pour l'année 2018, le coût d'inscription pour chaque stage est de **30 €** et chaque commune ou CCAS peut apporter une aide aux familles à revenus modestes.

Il est proposé d'accorder un tarif réduit à **10 €** aux familles dont le quotient familial est inférieur à 610 €."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. valide le montant du plein tarif à 30,00 € par stage et par enfant, ainsi que le tarif réduit à 10 € par stage et par enfant pour les familles dont le quotient familial est égal ou inférieur à 610 € ;
2. limite les inscriptions à deux stages maximum par enfant (et un seul stage du même type par enfant) ;
3. valide le principe d'un paiement forfaitaire de 290 € par stage aux associations les animant, conformément aux termes de la convention cadre et sur présentation d'une facture détaillée émise après le déroulement du stage.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 25 mai 2018

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20180524-5_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2018

Affichage : 25/05/2018